



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 OCTOBRE 2016**

GREFFIÈRE

MAIRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **TROISIÈME** jour du mois d'**OCTOBRE** de l'an **DEUX MILLE SEIZE**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Nicholas Ouellet, Wayne Stratton et Frances Bonenfant.

SONT ABSENTS les conseillers Guy Ouellet et André-Jean Bédard.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

La directrice générale, Me Karine Duhamel, et la greffière, Me Jessica Tanguay, sont également présentes, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 14 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2016-10-7888

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Nicholas Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout du point 14.01 intitulé « Projet d'éoliennes à Holland au Vermont ».

ADOPTÉE

3.0

2016-10-7889

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du 13 septembre soient acceptés tels que déposés.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté à la directrice générale, Me Karine Duhamel, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 OCTOBRE 2016**

GREFFIÈRE

MAIRE

3.02 Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)

Note :

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.

4.0 RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)

4.01 Rapport des délégations de pouvoir (4.01)

La directrice générale dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de septembre 2016 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement portant le numéro 2009-120, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Nancy Descôteaux :	2 735.61 \$
Christopher Goodsell :	7 373.45 \$
Michael Houle :	30 949.39 \$
Jessica Tanguay :	911.93 \$

4.02 Rapport des revenus et des dépenses (4.02)

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre de l'an 2016, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

NOM

SUJET

M. Lévy

Vignette de stationnement (231, rue Dufferin)
Permis pour visiteurs

M. Grenier

Demande de prise de position du conseil
contre le projet des éoliennes

Mme Vicky

Projet des éoliennes
Citizens for responsible energy in Holland

M. Fluet

Source d'eau Holland Pond

Le point 14.01 est traité en priorité.

**14.01
2016-10-7890**

Projet d'éoliennes à Holland au Vermont (14.01)

CONSIDÉRANT les représentations du regroupement de citoyens s'opposant au projet des éoliennes dans la municipalité de Holland au Vermont;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 OCTOBRE 2016**

GREFFIÈRE

MAIRE

QUE le conseil appuie le regroupement de citoyens « *Citizens for responsible energy in Holland* » dans son opposition au projet d'éoliennes dans la municipalité de Holland et se positionne contre ce projet.

ADOPTÉE

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

6.01

2016-10-7891

Comptes payés et à payer (6.01)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe C**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Comptes payés en septembre 2016 : 253 688.15 \$

Comptes à payer en octobre 2016 : 171 783.74 \$

ADOPTÉE

6.02

Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)

Note :

La directrice générale dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2015 et précédentes, mise à jour en date du 30 septembre 2016, jointe à la présente en **Annexe D**.

6.03

2016-10-7892

Mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes pour la Ville et au nom de celle-ci : règlements d'emprunts 2003-61, 2005-78, 2005-79 (6.03)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead désire se prévaloir des dispositions de l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead désire mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes* pour et au nom de la Ville concernant les règlements d'emprunts 2003-61, 2005-78, 2005-79;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes* pour et au nom de la Ville pour les règlements d'emprunts 2003-61, 2005-78 et 2005-79.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 OCTOBRE 2016**

GREFFIÈRE

MAIRE

6.04
2016-10-7893

Réception de la Fête de Noël pour les élus, les employés, les pompiers et les membres du comité consultatif d'urbanisme (6.04)

CONSIDÉRANT QUE la Ville organise à chaque année une réception pour la fête de Noël afin de reconnaître le bon travail de ses élus et employés;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise une dépense maximale de **3 000 \$** pour couvrir les dépenses relatives à l'organisation d'une fête de Noël le vendredi, 16 décembre 2016, pour les élus, les employés, les pompiers et les membres du comité consultatif d'urbanisme afin de souligner la période des Fêtes. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

6.05
2016-10-7894

Dîner paroissial : demande de don (6.05)

CONSIDÉRANT QUE des bénévoles organisent à chaque année un dîner paroissial afin d'amasser des fonds pour l'Église Sainte-Trinité de Stanstead;

CONSIDÉRANT QU'ils sollicitent l'appui financier de la Ville pour cet évènement;

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accorde un don de **100 \$** pour le dîner paroissial de l'Église Saint-Trinité de Stanstead, la dépense étant appropriée à même le budget Administration.

ADOPTÉE

6.06
2016-10-7895

Octroi d'un mandat de représentation à la firme Monty Sylvestre inc. pour le dossier 450-17-006370-168 (6.06)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande introductive d'instance en injonction permanente de Monsieur Nicolae Popescu, laquelle porte le numéro de dossier 450-17-006370-168, afin d'éviter l'euthanasie de son chien nommé « Chester »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme pour représenter la Ville;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil mandate la firme Monty Sylvestre inc. afin de représenter la Ville dans le dossier 450-17-006370-168, le tout selon les termes de leur offre de services en date du 8 septembre 2015, laquelle a été acceptée par la résolution n° 2015-09-7441. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 OCTOBRE 2016**

GREFFIÈRE

MAIRE

7.0

LÉGISLATION (7.0)

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

8.01

2016-10-7896

Mesures de sécurité pour la soirée d'Halloween (8.01)

CONSIDÉRANT QUE cette année, l'Halloween a lieu un lundi;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la directrice générale communique avec la Sûreté du Québec afin que cette dernière assure une surveillance accrue le 31 octobre prochain entre 16 h et 21 h pour permettre aux jeunes de passer l'Halloween en toute sécurité;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE la directrice générale communique avec la Sûreté du Québec pour les raisons ci-dessus mentionnées.

QUE le conseil demande au Service d'incendie d'assurer une surveillance accrue du territoire de la Ville de Stanstead le jour de l'Halloween.

QUE le conseil accorde un don de **500 \$** à l'Association des pompiers de Stanstead pour assurer une sécurité des rues de la Ville. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Sécurité publique.

ADOPTÉE

8.02

2016-10-7897

Fin de l'emploi avec l'employé portant le numéro 05-0162 (8.02)

Le maire Philippe Dutil déclare qu'il est susceptible d'avoir un intérêt particulier à ce sujet en raison du lien familial avec l'employé. Le maire Philippe Dutil se retire; il est 19 h 43.

CONSIDÉRANT QUE le conseil confirmait, par la résolution 2016-05-7761, l'embauche de l'employé portant le numéro 05-0162;

CONSIDÉRANT QUE cet employé était soumis à une période de probation d'une durée de six (6) mois conformément à l'article 8 de la *Politique relative à la procédure d'embauche du département du Service de sécurité incendie de la Ville de Stanstead* entrée en vigueur le 7 juillet 2014;

CONSIDÉRANT QUE différents motifs consignés au dossier de l'employé contraignent le conseil de prendre la décision de ne pas poursuivre la période de probation de l'employé;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil met un terme à la période de probation de l'employé portant le numéro 05-0162 et par conséquent, termine le lien d'emploi de l'employé, lequel est effectif à compter du 3 octobre 2016.

ADOPTÉE

Le maire Philippe Dutil reprend son siège; il est 19 h 45.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 OCTOBRE 2016**

GREFFIÈRE

MAIRE

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

9.01

2016-10-7898

Déneigement et entretien d'une partie du chemin Smith (9.01)

Le conseiller Nicholas Ouellet déclare qu'il est susceptible d'avoir un intérêt particulier à ce sujet en raison du lien familial avec le contractant. Le conseiller Nicholas Ouellet se retire; il est 19 h 45.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre de services d'entretien et de déneigement, valable pour la saison 2016-2017, de la part de Monsieur Jean-Paul Roy pour la partie du chemin Smith appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le circuit de déneigement mesure approximativement 0.2 kilomètre;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

Le maire ayant exercé son droit de vote.

QUE le conseil accepte l'offre de services de Monsieur Jean-Paul Roy pour le déneigement et l'entretien de la partie du chemin Smith, lequel appartient à la Ville, soit sur une distance de 0,2 kilomètre, située sur le territoire de la municipalité, pour la saison 2016-2017, le tout pour un montant de **796.64 \$**, taxes en sus. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Transport Routier.

QUE le coût de cet entretien inclut à la fois le service de déneigement et chargement, la main-d'œuvre, la machinerie et les matériaux (sel et sable) ainsi que l'installation des balises et clôtures à neige, si nécessaire.

ADOPTÉE

Le conseiller Nicholas Ouellet reprend son siège. Il est 19 h 47.

9.02

2016-10-7899

Déneigement et entretien du chemin McShane (9.02)

Le conseiller Nicholas Ouellet déclare qu'il est susceptible d'avoir un intérêt particulier à ce sujet en raison du lien familial avec le contractant. Le conseiller Nicholas Ouellet se retire; il est 19 h 47.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre de services d'entretien et de déneigement pour la saison 2015-2016 de la part de Monsieur Philippe Roy pour le chemin McShane;

CONSIDÉRANT QUE le circuit de déneigement mesure approximativement 0.3 kilomètre et qu'il appartient à la Ville;

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

Le maire ayant exercé son droit de vote.

QUE le conseil accepte l'offre de services de Monsieur Philippe Roy pour le déneigement et l'entretien du chemin McShane, d'une distance de 0.3 kilomètre, pour la saison 2016-2017, le tout pour un montant de **1 062.18 \$**, taxes en sus. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Transport Routier.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 OCTOBRE 2016**

GREFFIÈRE

MAIRE

QUE le coût de cet entretien inclut le service de déneigement et de chargement, mais également la main-d'œuvre, la machinerie, les matériaux (sel et sable) ainsi que l'installation des balises et des clôtures à neige, si nécessaire.

ADOPTÉE

Le conseiller Nicholas Ouellet reprend son siège. Il est 19 h 50.

9.03
2016-10-7900

Embauche d'un responsable du service de garde pour l'état des routes (9.03)

Le conseiller Nicholas Ouellet déclare qu'il est susceptible d'avoir un intérêt particulier à ce sujet en raison du lien familial avec le contractant. Le conseiller Nicholas Ouellet se retire; il est 19 h 51.

CONSIDÉRANT QUE la Ville requiert les services d'un responsable du service de garde pour l'état des routes pour la saison hivernale 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Denis Roy a exprimé son intérêt pour ledit poste temporaire, selon les conditions et les modalités établies par la résolution n° 2015-10-7487, additionné de l'ajustement approprié en fonction de l'indice des prix à la consommation ainsi que d'une compensation équivalente à 10 kilomètres pour les frais de déplacement au taux régulier des employés à chacune des sorties requises;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

Le maire ayant exercé son droit de vote.

QUE le conseil embauche Monsieur Denis Roy à titre de responsable du service de garde pour l'état des routes pour la saison hivernale 2016-2017, le tout conformément aux modalités établies ci-dessus. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Travaux Publics.

ADOPTÉE

Le conseiller Nicholas Ouellet reprend son siège; il est 19 h 52.

9.04
2016-10-7901

Approbation des dépenses pour la route Maple dans le cadre d'une subvention accordée par le ministère des Transports du Québec pour l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Dossier n° 00024333-1-45008(05)-2016-06-13-22 (9.04)

CONSIDÉRANT QUE la ministre déléguée aux transports accordait des subventions totalisant 11 466 \$ pour l'amélioration du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé au revêtement mécanisé d'une partie de la chaussée de la route Maple;

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur une partie de la route Maple au montant total net de 14 585.33 \$, subventionné à **11 466 \$**, conformément aux exigences du ministère des Transports.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 OCTOBRE 2016**

GREFFIÈRE

MAIRE

QUE le conseil certifie que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route Maple dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

9.05
2016-10-7902

Facture présentée par Sintra inc. dans le cadre du projet de réfection du chemin Hackett et de la rue Junction – Appel d’offres n° 2015-44 (9.05)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accordé, par la résolution 2015-05-7335, à Sintra inc. le mandat pour la réfection du chemin Hackett et de la rue Junction, selon les spécifications du devis soumis par la Ville de Stanstead, pour la somme de 365 366.96 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Sintra inc. a soumis à la Ville le troisième et dernier décompte progressif en date du 25 juillet 2016 dans le cadre du projet de réfection du chemin Hackett et de la rue Junction;

CONSIDÉRANT QUE ledit décompte a été analysé par Monsieur Charles Trudeau, ingénieur de CIMA + et que ce dernier a recommandé, en date du 21 septembre 2016, la réception définitive des travaux et le paiement d’une somme de 17 906.05 \$, taxes incluses, pour Sintra inc. à titre de remise de la retenue contractuelle;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la réception définitive des travaux et le paiement à Sintra inc. de la retenue contractuelle au montant de **17 906.05 \$**, taxes incluses, le tout tel que recommandé par CIMA + en date du 21 septembre 2016. Le montant de la dépense est approprié à même les fonds réservés pour ce projet.

ADOPTÉE

9.06
2016-10-7903

Octroi d’un mandat à Monsieur Allen Flanders pour effectuer les tournées périodiques des lumières de rue (9.06)

CONSIDÉRANT QU’il est approprié d’effectuer une vérification périodique des lumières de rue;

CONSIDÉRANT QUE l’offre de services présentée par Monsieur Allen Flanders en date du 3 octobre 2016 répond aux exigences de la Ville;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil attribue le mandat à Monsieur Allen Flanders, du 3 octobre 2016 au 30 septembre 2017, pour effectuer une tournée chaque trois mois des lumières de rue sur le territoire de la Ville, le tout conformément aux termes de l’offre de services en date du 3 octobre 2016. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Voirie.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 OCTOBRE 2016**

GREFFIÈRE

MAIRE

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

10.01
2016-10-7904

Présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du projet de raccordement du puits ST-PE-3-13 au réseau d'aqueduc de la Ville – Programme FEPTEU (10.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville semble admissible à un programme d'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du projet de raccordement du puits ST-PE-3-13 au réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la nécessité de transmettre rapidement la demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, une lettre d'intention de la Ville devait être transmise;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a transmis ladite lettre d'intention de la Ville en date du 20 septembre 2016;

***Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)***

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du projet de raccordement du puits ST-PE-3-13 au réseau d'aqueduc de la Ville par le service en ligne FEPTEU via le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR).

QUE le conseil confirme et ratifie le contenu de la lettre d'engagement de la Ville en date du 20 septembre 2016.

QUE le conseil confirme l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles.

QUE le conseil autorise et mandate le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière, pour signer le formulaire de présentation du projet et de demande d'aide financière.

ADOPTÉE

10.02
2016-10-7905

Présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du projet de la mise à niveau des stations de traitement des eaux usées de la Ville – Programme FEPTEU (10.02)

CONSIDÉRANT QUE la Ville semble admissible à un programme d'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du projet de la mise à niveau des stations de traitements de eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la nécessité de transmettre rapidement la demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, une lettre d'intention de la Ville devait être transmise;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a transmis ladite lettre d'intention de la Ville en date du 20 septembre 2016;

***Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)***



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 OCTOBRE 2016**

GREFFIÈRE

MAIRE

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du projet de la mise à niveau des stations de traitements de eaux usées de la Ville par le service en ligne FEPTEU via le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR).

QUE le conseil confirme et ratifie le contenu de la lettre d'engagement de la Ville en date du 20 septembre 2016.

QUE le conseil confirme l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles.

QUE le conseil autorise et mandate le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière, pour signer le formulaire de présentation du projet et de demande d'aide financière.

ADOPTÉE

10.03
2016-10-7906

Adoption du budget 2017 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (10.03)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead est membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (ci-après la « Régie »);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* (ci-dessous « Loi »), les prévisions budgétaires 2016 de la Régie ont été transmises aux municipalités membres;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi, le budget de la Régie doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres;

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil adopte le budget 2017 de la Régie démontrant des revenus, dépenses et affectations équilibrés de 1 998 804.80 \$ ainsi qu'une quote-part de 75 143 \$ pour la Ville de Stanstead.

QUE le conseil accepte les coûts reliés à l'enfouissement à la tonne de ses déchets, soit un montant de 93 \$/tonne pour les ordures et de 50 \$/tonne pour les matières compostables, pour une approximation de 931.98 tonnes anticipées pour l'année 2017. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Hygiène du milieu, budget 2017.

ADOPTÉE

11.0
11.01
2016-10-7907

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

Activité de patinage libre à l'Aréna Pat Burns (11.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire offrir à ses citoyens une activité de patinage libre les samedis soir, certains mercredis matin ainsi que certaines journées de congés fériés et congés scolaires;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Ogden, de Stanstead-Est et d'Ayer's Cliff ont confirmé leur contribution d'un montant de 1 200 \$ chacune pour ladite activité;

CONSIDÉRANT QUE le patinage libre a débuté le 8 octobre 2016 et qu'il est nécessaire de se prononcer sur ce projet de contrat;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 OCTOBRE 2016**

GREFFIÈRE

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec le Collège de Stanstead pour la saison 2016-2017 est de 60 heures à un coût de 118.29 \$/heure, taxes en sus, excluant le surveillant supervisant le patinage des samedis soir;

***Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)***

QUE le conseil accepte de louer un bloc de 60 heures à un coût de **118.29 \$/heure**, taxes en sus, soit un total de **7 097.40 \$**, taxes en sus, au Collège de Stanstead dans le cadre de la saison 2016-2017 de patinage libre. Le montant de la dépense sera à prévoir à même le budget Loisirs et culture de l'année 2017.

ADOPTÉE

11.02
2016-10-7908

Embauche d'un surveillant pour le patinage libre à l'Aréna Pat Burns (11.02)

CONSIDÉRANT QUE le Collège de Stanstead requiert la présence sur les lieux d'un surveillant à l'Aréna Pat Burns lors du patinage libre et ce, selon l'horaire détaillé au contrat;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur François Roy qui assurait la surveillance l'année dernière est disponible pour la surveillance de la patinoire au taux horaire offert par la Ville;

***Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)***

QUE le conseil mandate la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire à procéder à l'embauche de Monsieur François Roy aux conditions discutées et acceptées par les parties pour assurer la surveillance de la patinoire de l'Aréna Pat Burns pour l'automne 2016 et l'hiver 2017. Le montant de la dépense étant approprié à même le budget Loisirs et culture de l'année en cours et à prévoir au budget de l'année 2017.

ADOPTÉE

11.03
2016-10-7909

Lancement d'un appel d'offres pour l'achat et l'installation d'un ascenseur à l'Aréna Pat Burns – Appel d'offres n° 2016-57 (11.03)

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution n° 2016-08-7849, annulait l'appel d'offres n° 2015-50 pour l'achat et l'installation d'un ascenseur à l'Aréna Pat Burns en raison du manque de fonds disponibles pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE le Collège de Stanstead a transmis un écrit à la Ville, le 22 septembre 2016, pour l'informer que les fonds requis selon les coûts prévisibles étaient disponibles et qu'un nouvel appel d'offres pour l'achat et l'installation d'un ascenseur à l'Aréna Pat Burns pouvait être lancé;

***Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)***

QUE le conseil autorise le lancement d'un nouvel appel d'offres pour l'achat et l'installation d'un ascenseur à l'Aréna Pat Burns, soit l'appel d'offres n° 2016-57, dès que le report du délai de fin des travaux est autorisé par le Centre national de prestation des subventions et contributions.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 OCTOBRE 2016**

GREFFIÈRE

MAIRE

11.04
2016-10-7910

Permission à la Légion royale canadienne de tenir une parade et une cérémonie dans le cadre du Jour du Souvenir (11.04)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu de Monsieur Larry Cuerrier de la Légion royale canadienne une demande afin d'organiser une parade ainsi qu'une cérémonie sur le territoire de la municipalité à l'occasion du Jour du Souvenir;

CONSIDÉRANT QUE cette parade aura lieu samedi, le 5 novembre 2016, sur la rue Dufferin, jusqu'au Parc Hackett suivie d'une cérémonie et d'une marche à la Légion;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas d'objection à la réalisation d'une telle activité;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise, dans le cadre du Jour du Souvenir, la Légion royale canadienne de tenir, le 5 novembre prochain, une parade sur la rue Dufferin, à partir de l'Église Sacré-Cœur jusqu'au parc Hackett, suivie d'une cérémonie à ce parc pour terminer par une marche à la Légion sur la route Maple.

ADOPTÉE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01
2016-10-7911

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)

Note :

La directrice générale dépose les procès-verbaux des séances du 13 septembre 2016 et du 30 septembre 2016 du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.).

12.02

Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)

Note :

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois de septembre 2016.

12.03
2016-10-7912

Demande de dérogation mineure n° 2016-04 pour le 3, rue Stevens (12.03)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 3, rue Stevens, a déposé une demande de dérogation mineure en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser une marge avant de 4,82 mètres pour une partie du bâtiment principal; soit un agrandissement réalisé en 1990, alors que l'article 5.6 intitulé « Usages, constructions et normes d'implantation par zone » du Règlement de zonage n° 2012-URB-02 exige que la marge de recul avant minimale soit de 7,5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, telle que déposée;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le bulletin municipal *La Diligence*, le 15 septembre 2016, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 OCTOBRE 2016**

GREFFIÈRE

MAIRE

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure n° 2016-04 pour permettre au 3, rue Stevens, une marge avant de 4,82 mètres pour une partie du bâtiment principal, soit un agrandissement réalisé en 1990, alors que l'article 5.6 intitulé « Usages, constructions et normes d'implantation par zone » du Règlement de zonage n° 2012-URB-02 exige que la marge de recul avant minimale soit de 7,5 mètres.

ADOPTÉE

Demande de modifications extérieures - 19, boulevard Notre-Dame Ouest - PIIA n° 2016-07 (12.04)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 19, boulevard Notre-Dame Ouest a déposé une demande de modifications extérieures en bonne et due forme, laquelle porte le n° 2016-07 dans les demandes afférentes au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à fermer la galerie située à l'avant du bâtiment avec les éléments suivants :

- intégration de fenêtres aux murs servant à fermer la galerie;
- installation d'une porte en façade;
- présence d'un cadrage de bois à huit carreaux dans les fenêtres;
- présence de moulures de bois au-dessus et en dessous des fenêtres; et
- installation d'un garde-corps de bois ouvragé autour de la galerie à l'étage.

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, telle que déposée;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve la recommandation du C.C.U. laquelle consiste à accepter la demande de modifications extérieures au 19, boulevard Notre-Dame Ouest, afin de procéder à la fermeture de la galerie située à l'avant du bâtiment principal en autant que l'ensemble des éléments faisant partie de la demande soient respectés, à savoir :

- intégration de fenêtres aux murs servant à fermer la galerie;
- installation d'une porte en façade;
- présence d'un cadrage de bois à huit carreaux dans les fenêtres;
- présence de moulures de bois au-dessus et en dessous des fenêtres; et
- installation d'un garde-corps de bois ouvragé autour de la galerie à l'étage.

Le schéma représentant les différents éléments obligatoires est joint en **Annexe E**.

ADOPTÉE

Demande de modifications extérieures - 23, boulevard Notre-Dame Ouest - PIIA n° 2016-09 (12.05)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 23, boulevard Notre-Dame Ouest a déposé une demande de modifications extérieures en bonne et due forme, laquelle porte le n° 2016-09 dans les demandes afférentes au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

12.04
2016-10-7913

12.05
2016-10-7914



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 OCTOBRE 2016**

GREFFIÈRE

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à peindre le revêtement extérieur du bâtiment de couleur grise avec certains contours (actuellement beige) de couleur chocolat;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, telle que déposée;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve la recommandation du C.C.U. laquelle consiste à accepter la demande de modifications extérieures au 23, boulevard Notre-Dame Ouest, afin que le revêtement extérieur soit peint de couleur grise avec certains contours de couleur chocolat.

ADOPTÉE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.

14.0

VARIA (14.0)

15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

NOM

SUJET

Mme Daviault

Dos d'âne sur la rue Passenger
Vitesse sur la rue Hackett

M. Goodsell

Musée du Granit

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

17.0

2016-10-7915

LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20 h 28.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Me Jessica Tanguay,
Greffière